



Cellule d'Analyse de Politiques
Economiques du CIRES



Programme d'Activités 2014

décembre 2013

Financée par la Fondation pour le Renforcement des Capacités en Afrique / African Capacity Building Foundation (ACBF)
et par l'Etat de Côte d'Ivoire - CC N° 0227945C
08 BP 1295 Abidjan 08 - Tél. : (225) 22 44 41 24 - Fax : (225) 22 48 51 68
E-mail : capec@afnet.net - www.capec-ci.org / Sise au CIRES, Bd. Latrille, près du Lycée Classique d'Abidjan

SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
INTRODUCTION.....	2
I- CONTEXTE GENERAL	3
1.1- Contexte National	3
1.2- CONTEXTE INTERNATIONAL	3
II- ACTIVITES PREVUES POUR 2014.....	4
2.1- ETUDES ET RECHERCHES	4
2.2- PUBLICATIONS.....	14
2.3- FORMATION	15
2.4- SEMINAIRES DE DISSEMINATION, FORUM, INTERFACE ET GOUVERNANCE	15
2.5- ETUDES ET RECHERCHES A TITRE ONEREUX	15
2.6- CONSULTANCES	Erreur ! Signet non défini.
2.7- AUTRES ACTIVITES	16
2.8- RESULTATS ATTENDUS.....	16
III- INDICATEURS DE PERFORMANCE ET RISQUES.....	17
3.1- INDICATEURS DE PERFORMANCE	17
3.2- RISQUES	17
CONCLUSION	17
ANNEXES.....	18

INTRODUCTION

La Phase III du projet CAPEC (accord de don n° 203 signé entre l'Université de Cocody-Abidjan et la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique (ACBF)) qui a démarré en juin 2007 s'est effectivement achevée en novembre 2013. Le projet devra désormais évoluer dans le cadre du Programme Pays de Renforcement des Capacités en Côte d'Ivoire (PPRC-CI). Ce programme d'un montant global de 10 664 330 Dollars US, bénéficie d'un appui de 5 millions de Dollars US de la part de l'ACBF. Un accord de don entre l'Etat de Côte d'Ivoire et la Fondation a été signé à cet effet le 15 mai 2013, pour une période de 5 ans.

Le Programme Pays de Renforcement des Capacités vise à améliorer l'efficacité et l'efficience dans la gestion des finances publiques et à répondre aux objectifs du Plan national de Développement. Dans le cadre de ce Programme, il est prévu un appui à la CAPEC en vue de consolider et pérenniser ses acquis. Il s'agit de veiller à l'extension des interventions de la CAPEC à partir de janvier 2014, dans une perspective plus globale de l'appui aux acteurs économiques nationaux.

Ainsi, la mission assignée à la CAPEC dans le document projet Phase III, qui consistait au renforcement des capacités des cadres de l'Administration, du secteur privé et de la société civile par des études et recherches, des publications, des sessions de formation et l'appui technique, devra se poursuivre, au cours des 5 années à venir et même au-delà.

Les programmes d'activités 2011, 2012 et 2013 ont été élaborés dans un contexte de relance économique post crise-électorale, en vue de contribuer à une meilleure analyse et définition des politiques économiques face à cette situation socio-économique particulière de la Côte d'Ivoire. A la fin 2013, la Côte d'Ivoire se trouve à deux ans de l'échéance de réalisation de son Plan National de Développement 2012-2015. Le pays s'est lancé irréversiblement vers son développement économique et social à travers de grands chantiers d'infrastructures en vue de la réduction des disparités géographiques, de la réduction de la pauvreté et de la durabilité du niveau de croissance atteint par le pays depuis 2012. La durabilité et les retombées de la croissance économique devront permettre à la Côte d'Ivoire d'être un pays émergent à l'horizon 2020.

La réalisation de l'objectif d'émergence de la Côte d'Ivoire nécessite en effet que des politiques économiques idoines soient développées et mises en œuvre tant au niveau macroéconomique qu'au niveau sectoriel. Ainsi, de façon spécifique, la contribution attendue du secteur privé à l'atteinte de cet objectif, exige que des recherches appropriées s'intéressent aux facteurs de performance des entreprises de ce secteur.

A travers ce programme d'activités 2014, la Cellule vise à accroître sa contribution aux analyses et à la prise de décision en matière de politiques économiques en Côte d'Ivoire et dans la sous-région ouest-africaine. Ce programme comprend les activités qui seront réalisées de janvier à décembre 2014. Il est élaboré sur la base du document projet et de l'Accord de Don portant Programme Pays de Renforcement des Capacités en CI (PPRC-CI). Il prend en compte les préoccupations du gouvernement, exprimées dans le Plan National de Développement (PND) 2012-2015. Les choix des thèmes des études, l'organisation de séminaire de dissémination, les publications ainsi que les formations qui seront réalisées dans le cadre de la mise en œuvre du PPRC-CI visent en effet à contribuer à la réalisation des objectifs du PND.

Après 20 ans d'existence, la CAPEC se veut plus proche des décideurs nationaux et internationaux en matière d'élaboration, de choix et de mise en œuvre des politiques économiques. Elle vise à accroître sa notoriété et à devenir sinon demeurer un Centre de référence en matière d'élaboration et de mise en œuvre de politiques économiques en Côte d'Ivoire et dans la sous-région ouest-africaine.

Ce programme est structuré autour de trois sections. La première section permet de décrire le contexte général ; la deuxième est le cadre de présentation des activités prévues pour l'année 2013 tandis que la troisième section est consacrée aux indicateurs de performance et aux risques.

I- CONTEXTE GENERAL

Cette section comprend dans un premier temps le contexte international et dans un second temps une analyse du contexte national permettant de définir les activités à mener.

1.1- CONTEXTE INTERNATIONAL

Selon le Rapport « Perspectives de l'Economie Mondiale octobre 2013 » du Fonds Monétaire International (FMI), l'économie mondiale est entrée dans une nouvelle période de transition. L'économie des pays avancés s'affermi progressivement. Par ailleurs, la croissance dans les pays émergents a ralenti. Cette confluence provoque des tensions : les pays émergents sont confrontés à la fois à un ralentissement de la croissance et à un durcissement des conditions financières mondiales.

La croissance mondiale est faible, les moteurs de l'activité changent et les risques de dégradation persistent. La Chine et un nombre croissant de pays émergents ont dépassé leur pic conjoncturel. Il est prévu que leurs taux de croissance resteront largement supérieurs à ceux des pays avancés, mais en deçà des niveaux élevés observés ces dernières années, pour des raisons conjoncturelles et structurelles. Aux États-Unis, la demande privée est vigoureuse depuis plusieurs trimestres. Bien que la demande du secteur public soit allée en sens inverse, ce frein diminuera en 2014, pour ouvrir la voie à une croissance plus élevée. L'économie japonaise rebondit vigoureusement, mais elle perdra de son élan en 2014 du fait d'un durcissement de la politique budgétaire. La zone euro sort de la récession, mais l'activité devrait y rester faible. Dans ces pays avancés, les capacités de production inemployées restent considérables et les tensions inflationnistes devraient rester modérées.

Cette évolution de la dynamique de croissance fait apparaître de nouveaux enjeux, et les effets d'entraînement pourraient devenir plus préoccupants. Deux évolutions récentes détermineront probablement la trajectoire de l'économie mondiale à court terme. Premièrement, les marchés sont de plus en plus convaincus que la politique monétaire américaine arrive à un tournant. Deuxièmement, on est de plus en plus convaincu que la Chine connaîtra une croissance plus lente à moyen terme que dans un passé récent : il a fallu réviser les anticipations selon lesquelles les autorités chinoises prendraient des mesures de relance énergiques si la croissance de la production fléchissait pour se rapprocher de l'objectif gouvernemental de 7,5%.

Les pays émergents et les pays en développement sont confrontés à de nouveaux enjeux. Le dosage de mesures approprié et le rythme de l'ajustement varieront d'un pays à l'autre, selon les écarts de production, les tensions inflationnistes, la crédibilité de la banque centrale, la marge de manœuvre budgétaire et le type de vulnérabilité. Le taux de croissance économique en Afrique sub-saharienne sera de 6% en 2014 contre 5% en 2013 selon les prévisions du FMI.

1.2- Contexte National

Le contexte national en Côte d'Ivoire est marqué par la poursuite de la reprise économique après la crise post-électorale et la mise en œuvre des actions prévues dans le Plan National de Développement (PND 2012-2015) qui vise à ramener le pays sur le sentier d'une croissance vigoureuse, soutenue, inclusive et solidaire, et à faire de la Côte d'Ivoire, un pays émergent à l'horizon 2020.

Après une reprise économique en 2012, marquée par un taux de croissance économique de 9,8%, la Côte d'Ivoire s'est mise sur le sentier de croissance forte avec une prévision de 9% à fin 2013. Les mesures prises par le Gouvernement ont permis de créer des conditions de consolidation d'une croissance forte et durable. Ce résultat est le fruit de la bonne performance dans le secteur des investissements publics et de la bonne santé financière du secteur privé qui se développe et qui investit de façon importante, selon les responsables du FMI.

Pour consolider ces acquis, les prévisions socio-économiques pour l'année 2014 s'inscrivent une fois de plus dans le cadre de la mise en œuvre du PND pour la période 2012-2015, qui sont de:

- (a) réaliser un taux de croissance constant du PIB d'environ 10% en moyenne sur la période tiré par un accroissement substantiel de l'investissement tant privé (y compris de l'extérieur) que public;
- (b) réduire le taux de pauvreté de moitié et revenir vers le groupe de tête des pays africains qui sont les mieux placés dans l'indice du Développement Humain du PNUD ;
- (c) atteindre les Objectifs Millénaires de Développement pour 2015 ou s'en rapprocher le plus possible ;
- (d) créer un des meilleurs climats des affaires en Afrique ;
- (e) rejoindre le groupe de tête des pays africains en ce qui concerne la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption (indice de la Banque Mondiale).

Afin de contribuer à l'atteinte de ces objectifs, le budget de l'Etat ivoirien pour l'exercice 2014 est évalué à 4 248,3 milliards de FCFA avec une hausse de 9,4%, par rapport à l'année 2013. Ce budget prévoit 1258 milliards de FCFA pour les investissements et donne la priorité au renforcement des infrastructures socio de base, à la promotion d'emploi, à l'amélioration de l'offre de santé et de promotion et à l'appui au développement agricole.

Les thèmes des études et des formations, retenus pour 2014, sont orientés de manière à aider le gouvernement à réaliser ces priorités. La CAPEC s'attend à réaliser des études additionnelles et des ateliers de renforcement des capacités dans le cadre du programme pays de renforcement des capacités.

II- ACTIVITES PREVUES POUR 2014

Le Programme d'activités de l'année 2014 s'articule autour de six (6) points : (1) les études et recherches, (2) les publications, (3) les séminaires de dissémination, forum et interface, (4) les études et recherches à titre onéreux, (5) les consultations et (6) les autres activités. Les sous sections ci-dessous reprennent successivement en détails tous les points du programme d'activité.

2.1- ETUDES ET RECHERCHES

Les chercheurs de la CAPEC comptent réaliser, en 2014, onze (11) études portant sur des thèmes qui préoccupent les autorités ivoiriennes et le secteur privé. Les études proposées accordent une priorité aussi bien à des questions macroéconomiques que sectorielles. Ainsi, est abordée dans une vision macroéconomique des problématiques en relation avec la croissance économique en Côte d'Ivoire et aux finances publiques. Au niveau sectoriel, des analyses s'intéresseront aux prix des produits alimentaires, à la performance des exportations du café-cacao et à la fixation des prix dans ce secteur; d'autres travaux de recherche se concentreront sur la performance des entreprises du secteur privé et sur la cybercriminalité.

Etude 1 : Développement du secteur financier, IDE et croissance économique en Côte d'Ivoire

1. Introduction

La Côte d'Ivoire, après une décennie de crise, se remet progressivement sur le chemin de la relance économique en vue de l'amélioration des conditions de vie des populations. Une volonté politique affirmée en faveur du développement économique et social du pays s'est clairement affichée à travers l'élaboration de documents de politique économique, ainsi qu'à travers leur mise en œuvre. La politique du gouvernement se traduit clairement dans le Plan national de développement (PND) 2012-2015 qui entend faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent à l'horizon 2020. Le PND devra permettre d'amorcer véritablement le développement de la Côte d'Ivoire à travers les quatre marches de l'escalier de l'émergence (étapes) suivantes: (i) l'exportation de matières premières brutes; (ii) la contribution aux échanges internationaux de produits manufacturés; (iii) l'exportation de capitaux; (iv) l'exportation des connaissances.

L'investissement est cité comme le facteur clé de ce développement. En vue de financer le PND dont le coût total s'élève à 11 076 milliards de Francs CFA sur la période 2012-2015, et plus spécifiquement les investissements prévus, le gouvernement aura recours aux ressources publiques (4 579,6 milliards f.cfa) mais aussi au financement privé (6 496,4 milliards f.cfa). Ainsi, le secteur financier et les capitaux étrangers se présentent comme des sources importantes de financement de la stratégie de développement du pays. Ces deux sources sont-elles complémentaires ou substituables dans le cas de la Côte d'Ivoire ?

2. Objectifs

L'objectif principal de cette étude est de montrer le rôle que peuvent jouer le secteur financier et les capitaux étrangers dans la trajectoire du développement de la Côte d'Ivoire vers l'émergence. Spécifiquement, il s'agit de : (i) analyser les évolutions du développement du secteur financier, des investissements étrangers et de la croissance économique, (ii) étudier la relation entre ces variables, (iii) analyser l'influence de chaque source de financement sur l'investissement et l'activité économique, (iv) proposer des mesures visant à accroître l'investissement et la croissance économique.

3. Résultats attendus

Cette étude devra permettre de préciser le lien existant entre le développement du secteur financier, l'investissement et la croissance d'une part et d'autre part entre les capitaux étrangers, l'investissement et la croissance en Côte d'Ivoire. Elle devra préciser la source de financement à privilégier dans la trajectoire vers l'émergence du pays.

Etude 2: Effets de la dette sur la croissance économique en Côte d'Ivoire

1. Introduction

Après son éligibilité à l'initiative Pays Pauvre Très Endetté (PPTTE) visant à réduire la pauvreté et à réaliser une croissance durable, la Côte d'Ivoire ambitionne d'être un pays émergent à l'horizon 2020. Ce projet, nécessite le financement d'investissements productifs pour amorcer une transformation structurelle de l'économie ivoirienne comme prévue dans le PND 2012-2015. En d'autres termes, il s'agira de mettre en place des programmes et des politiques induisant une transformation de la structure de l'économie, une amélioration du développement humain et de la réduction des inégalités verticales et horizontales.

Vu le contexte économique actuel marqué par la montée du chômage et de la pauvreté, le ralentissement de la croissance, la problématique de cette étude est d'analyser le risque de surendettement de la Côte d'Ivoire sur la trajectoire de l'émergence.

2. Objectifs

Cette étude vise à analyser les effets de l'endettement sur la croissance économique en Côte d'Ivoire en supposant qu'il existe un seuil au-delà duquel le niveau d'endettement est nuisible à la croissance. De façon spécifique, elle vise à :

Analyser l'évolution de la dette de la Côte d'Ivoire; Déterminer un seuil optimal d'endettement compatible avec la croissance économique et la réduction de la pauvreté en Côte d'Ivoire; Estimer le seuil d'endettement de la Côte d'Ivoire compatible la croissance inclusive en Côte d'Ivoire sur la trajectoire de l'émergence économique et sociale.

Pour atteindre cet objectif, deux outils d'analyse seront utilisés: la statistique descriptive pour faire l'état des lieux de l'endettement de la Côte depuis le début de la décennie 2000. Puis à partir d'un modèle économétrique à effet de seuil, l'étude va déterminer l'existence d'un seuil d'endettement compatible avec la croissance économique en Côte d'Ivoire.

3. Résultats attendus

En autres résultats attendus, cette étude devra permettre de connaître l'évolution de la dette de la Côte d'Ivoire depuis 2000 et d'estimer un seuil d'endettement compatible avec la croissance inclusive en Côte d'Ivoire.

Etude 3 : Effets réels des chocs énergétiques en Côte d'Ivoire

1. Introduction

La Côte d'Ivoire, après une décennie de crise, se remet progressivement sur le chemin de la relance économique en vue de l'amélioration des conditions de vie des populations. Une volonté politique affirmée en faveur du développement économique et social du pays s'est clairement affichée à travers l'élaboration de documents de politique économique, ainsi qu'à travers leur mise en œuvre. La politique du gouvernement se traduit clairement dans le Plan national de développement (PND) 2012-2015 qui entend faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent à l'horizon 2020. Le PND devra permettre d'amorcer véritablement le développement de la Côte d'Ivoire à partir d'une croissance forte et soutenue, d'une transformation structurelle de l'économie, notamment à travers le développement des industries et des services et d'une transition d'un contexte dans lequel l'Etat est l'unique acteur à un autre qui voit apparaître de nouveaux acteurs de poids tels que les collectivités territoriales et le secteur privé. L'investissement est cité comme le facteur clé de ce développement. Par ailleurs, l'énergie se présente comme une source importante du succès des investissements à réaliser. C'est pourquoi, l'Etat de Côte d'Ivoire entend mettre en place de nouvelles infrastructures de production d'électricité.

2. Objectifs

L'objectif principal de cette étude est de quantifier l'effet d'une augmentation des infrastructures énergétiques sur l'évolution des investissements et la croissance économique de la Côte d'Ivoire. Il s'agit spécifiquement de : (i) analyser les fluctuations de l'activité économique et des investissements en lien avec la production (et la consommation) d'énergie, (ii) de modéliser la relation entre ces trois variables, (iii) simuler l'effet d'une augmentation de la production d'énergie sur l'investissement, la productivité et l'activité économique en Côte d'Ivoire, (iv) proposer des politiques économiques.

3. Résultats attendus

Cette étude devra contribuer à mettre en évidence la nature de la relation entre l'énergie, l'investissement et la croissance économique en Côte d'Ivoire. Elle permettra de mettre en exergue les effets réels de la mise en place d'infrastructures énergétiques.

Etude 4 : Analyse de la performance des exportations de cacao de la Côte d'Ivoire

1. Introduction

Le binôme café-cacao occupe une place importante dans les performances économiques de la Côte d'Ivoire. En effet depuis plusieurs décennies les exportations brutes de ces deux spéculations sont au cœur de la dynamique de croissance et de développement de l'économie Ivoirienne. En particulier, le pays est le premier exportateur de cacao avec 40% de l'offre mondiale. La culture de cacao occupe un peu plus de 50% de la population active. Pourtant, les cours de ces matières fluctuent si bien que les performances économiques de la Côte d'Ivoire sont fortement tributaires des marchés internationaux. Indépendamment des contingences politiques et stratégiques, il est nécessaire de réviser les conditions de sa participation au commercial international en identifiant d'une part les marchés porteurs et d'autre part en diversifiant son offre et ses partenaires commerciaux.

2. Objectifs

L'objectif de cette étude est d'analyser la performance des exportations de cacao de la Côte d'Ivoire. De manière spécifique, l'étude vise à mettre en évidence les gains ou les pertes de parts de marché de la Côte d'Ivoire sur les dix dernières années; d'analyser les forces et les faiblesses des exportations de cacao de la Côte d'Ivoire; Identifier des marchés attractifs pour les exportations de cacao en provenance de la Côte d'Ivoire; Faire des projections des exportations de cacao à l'horizon 2020; Évaluer l'impact des exportations globales sur la croissance économique en Côte d'Ivoire. Deux outils d'analyse seront mobilisés pour atteindre ces objectifs: la statistique descriptive et l'économétrie.

La statistique descriptive permettra d'abord de dresser le profil commercial de la Côte d'Ivoire depuis 2000 et de construire un indice d'attractivité pour les dix premiers produits exportés. Ensuite, l'on s'intéressera à l'analyse des forces et faiblesses des marchés traditionnels d'exportation de la Côte d'Ivoire avant de réaliser des prévisions des exportations de ces produits à l'horizon 2020. Enfin l'étude évaluera le potentiel à l'exportation de la Côte d'Ivoire à l'aide de l'analyse économétrique.

3. Résultats attendus

Les résultats attendus de cette étude sont: la performance de la Côte d'Ivoire sur les marchés traditionnels d'exportations est analysée; les prévisions des exportations pour les 10 premiers produits sont réalisées; de nouveaux marchés attractifs sont identifiés; le potentiel d'exportation global de la Côte d'Ivoire est évalué.

Etude 5: Politique de prix et développement agricole : étude comparée des filières rizicole et café-cacao en Côte d'Ivoire.

1. Introduction

Dans un contexte de négociations sur la libéralisation du commerce des produits agricoles et aussi pour des considérations de restrictions budgétaires, beaucoup de pays en développement ont été amenés à réformer leurs politiques, les objectifs, les moyens et l'ampleur de leur intervention publique dans le secteur agricole au cours des dernières années.

Toutefois un large consensus demeure sur le fait que les spécificités du secteur agricole et particulièrement sa contribution au PIB justifient le maintien de mesures visant à garantir certaines formes de stabilisation du revenu agricole. Ainsi une politique de prix pertinente peut donner les incitations adéquates et booster la productivité et les revenus agricoles, en particulier dans des secteurs où interagissent une multitude de petites et moyennes exploitations.

En Côte d'Ivoire, la filière du riz et la filière du café-cacao représentent des filières relativement importantes depuis l'indépendance du pays mais aussi stratégiques dans la politique de développement et la réduction de

la pauvreté. Mais en pratique, elles ont connues des fortunes diverses auxquelles la politique de prix de l'Etat n'est pas étrangère. Dans le cadre du Plan National de Développement 2012-2015 qui reconnaît le rôle fondamental du développement de l'agriculture comme source de croissance et moteurs de la réduction de la pauvreté, d'importantes réformes sont en cours d'exécution dans ces filières. Pour promouvoir une politique de prix susceptible d'impulser le développement agricole, il s'avère nécessaire de tirer les leçons des succès et des erreurs du passé.

2. Objectifs

L'objectif général de cette étude est d'examiner le rôle et l'impact des politiques de prix conduites dans les filières rizicole et café-cacao sur le développement du secteur agricole. De façon spécifique, il s'agit de mettre en exergue les différences et les similitudes des politiques de prix pratiquées dans les deux filières et d'évaluer leur contribution à la croissance des productions agricoles respectives.

3. Résultats attendus

L'étude permettra de poser le diagnostic des différentes formes de soutien que l'Etat accorde aux différents acteurs des filières du riz et du café-cacao. En outre, elle fera le bilan des effets de la politique de soutien aux prix sur la production, les exportations ou les importations. L'étude comparée des deux filières mettra en exergue les forces, les faiblesses et les contraintes de chaque mécanisme de régulation des prix agricoles. Enfin, sera évaluée l'incidence des politiques de prix sur le développement agricole.

Etude 6: *Racket routier, insécurité et prix des produits alimentaires de base en Côte d'Ivoire*

1. Introduction

Le racket par définition est une extorsion de fonds par intimidation, terreur ou chantage. Pour ce qui est du racket sur les routes ivoiriennes, la Banque Mondiale (2008) identifie les usagers de la route (les chauffeurs, les passagers (commerçants ou non commerçants), les opérateurs économiques, les groupements socioprofessionnels, ...) comme les victimes et les forces de l'ordre (agent de police, de douane, de gendarmerie, de l'armée, des eaux et forêts, ...) comme les auteurs de racket.

Le racket est donc une activité illégale économiquement motivée, qui génère des externalités négatives sur la société en affectant négativement l'activité économique (Becker, 1968). La Banque mondiale (2008) estime le coût moyen du racket pour les entreprises usagers de la route à 20 F/tonne kilométrique. En raison de la distorsion du marché causé par le racket routier, ce coût additionnel peut être répercuté sur les prix de vente des produits transportés, compte tenu des difficultés d'approvisionnement des marchés en produits de première nécessité surtout dans un contexte de post-conflit.

En effet, pour faire baisser la flambée des prix à la suite de la crise postélectorale, le gouvernement a pris un ensemble de mesures qui ont abouti à la baisse de l'inflation 9,1% en Avril 2011 à 4,9% en décembre 2011 (OCPV, 2012). Ces mesures destinées à réduire les coûts de production visent en outre la réduction des impôts et taxes sur certains produits de première nécessité, le contrôle de prix, la lutte contre le racket routier par la création de l'Unité de Lutte Contre le Racket (ULCR) et la lutte contre l'insécurité.

Pourtant, si de telles mesures ont apparemment contribué à baisser le niveau général des prix, il n'est pas suffisamment établi la relation entre cette politique et l'effet recherché. En d'autres termes, par exemple, la relation entre le racket routier et la formation des prix n'est pas suffisamment relevée. De même, il peut apparaître des variations saisonnières dans l'insécurité avec des attaques des positions des forces de l'ordre par des bandes armées ainsi que les incidences du phénomène « des coupeurs de route ».

En fait, selon la loi du prix unique, sur des marchés concurrentiels entre deux régions ou deux espaces, le différentiel de prix doit être égal au coût de transport de sorte à assurer une évolution harmonieuse des deux prix. Dans un tel cas, les marchés sont dits intégrés et les coûts de transactions sont à leur niveau minimal

(Barrett et Li, 2002). Cependant l'existence de racket et d'insécurité peut accroître les coûts de transactions, créer des distorsions de marchés par un renchérissement des prix et affecter négativement l'optimalité des arbitrages sur les marchés.

De ce fait, nous postulons que le racket et l'insécurité peuvent être à la base des différences de prix entre les zones d'approvisionnement des produits alimentaires de premières nécessité (bétail, céréales, tubercules, ...) et les marchés d'Abidjan (destination finale). Dans un tel cas il apparaît important d'analyser les relations de long terme pour apporter des réponses aux interrogations suivantes :

- Les niveaux de prix des sources d'approvisionnement entre les marchés des grands axes évoluent-ils dans le même sens que ceux d'Abidjan ? les marchés sont-ils intégrés ?
- Quel est l'impact du nombre de barrages routiers sur les indices des prix ;
- Quel est l'impact des interventions de l'ULCR ?
- Existe-t-il des variations saisonnières du racket, du fait de l'instabilité ?

2. Objectifs

L'objectif de ce travail est d'analyser l'impact du racket et de l'insécurité sur la formation des prix des denrées alimentaires de première nécessité. De façon spécifique, il s'agira de :

- Déterminer les différentiels de prix causés par le racket ;
- Etablir les liens entre les densités des barrages routiers et les indices de prix à la consommation ;
- D'appréhender les effets de l'instabilité et du grand banditisme sur le coût de la vie

Pour mener à bien cette étude, nous collecterons des données sur le racket, les prix et l'instabilité. Plus précisément, il s'agira de :

- données sur le racket :
 - ULCR : nombre de plaintes, cas réglés, cas transmis à la justice ;
 - Office de Fluidité des Transports (OFT) : nombres de barrages, coûts du racket (données mensuelles), ratio de barrage au 100 km
- données sur les prix des produits : OCPV (prix par marché), INS (Indice harmonisé des prix)
- données sur l'instabilité (base ACLED) : nombre d'attaques des positions des forces de sécurité, incidences de coupeurs de routes par axes.

Nous procéderons par analyse statistique et par estimation économétrique à l'aide d'un modèle de correction d'erreur (ECM).

3. Résultats attendus

- Les mécanismes de transmissions des prix des produits de première nécessité est connu ;
- L'impact des barrages routiers est déterminé ;
- L'impact des activités de l'ULCR est connu ;
- L'effet de l'instabilité et du grand banditisme sur les routes est connu

Etude 7: Analyse de la relation entre les dépenses et les recettes publiques en Côte d'Ivoire

1. Introduction

La croissance des dépenses publiques conduit-elle à une augmentation des revenus ou est-ce la croissance des revenus qui engendre une augmentation des dépenses publiques en Côte d'Ivoire? La question de causalité dans la relation entre les dépenses et recettes publiques de l'Etat ivoirien n'a pas été examinée à fond jusqu'ici. Et pourtant, une vérification empirique de la dépendance mutuelle entre ces deux variables est nécessaire afin de spécifier correctement le rôle du secteur public dans un modèle économique d'une part et d'autre part, orienter le cycle budgétaire.

Le déploiement de mesures discrétionnaires de soutien à l'activité économique et d'assistance directe aux victimes de la guerre, aux vulnérables et aux pauvres, fait courir le risque d'une augmentation tendancielle du poids des dépenses publiques dans l'économie ivoirienne. Un tel phénomène peut conduire à des pertes croissantes d'efficacité avec l'apparition de déficits publics structurels ou d'une augmentation excessive des prélèvements obligatoires. Face à ce risque, la définition d'une stratégie de maîtrise durable de la croissance des dépenses publiques passe par la connaissance du lien de causalité entre les dépenses et les recettes de l'Etat.

2. Objectifs

Le principal objectif de cette étude est d'analyser la relation bidirectionnelle entre les dépenses et les recettes publiques de l'Etat de Côte d'Ivoire. Il s'agira plus spécifiquement d'investiguer le lien de causalité entre les deux variables à court et long terme et d'analyser ses implications pour la stratégie de gestion des déficits budgétaires. En d'autres termes, nous voulons vérifier l'hypothèse qu'un accord de don ou de réduction de la dette publique peut altérer significativement la relation entre les dépenses et les revenus publics et aggraver le déficit budgétaire.

3. Résultats attendus

Cette étude mettra en exergue le type de relation existant entre les dépenses et les revenus publics permettant de vérifier "*l'hypothèse de synchronisation fiscale*" du processus budgétaire en Côte d'Ivoire. Le sens de la relation à court terme permettra de savoir si une augmentation occasionnelle des revenus de l'Etat expose le pays à des déficits publics potentiels. Par ailleurs, la dynamique de croissance des recettes comparativement à celle des recettes publiques renseignera sur la stratégie de gestion des déficits publics à adopter, "dépenser et taxer" ou "taxer et dépenser".

Etude 8: Décentralisation et incitation fiscale en Côte d'Ivoire.

1. Introduction

La Côte d'Ivoire est engagée depuis 1980 dans un processus de décentralisation avec la création, en 1980, de trente-sept (37) nouvelles communes et dans le même temps, la promulgation des principaux textes de l'organisation communale¹. L'élargissement du paysage communal s'est poursuivi en 1985 avec la création de 98 nouvelles communes (portant le nombre total des communes à 136) et la mise à la disposition des communes de moyens financiers, humains, techniques et matériels, ainsi que d'instruments administratifs et juridiques². En 1995, 61 nouvelles communes ont été créées portant le nombre à 197³. A partir de 2000, apparaît une nouvelle politique de décentralisation. Ainsi plusieurs communes et trois nouveaux types de collectivités territoriales (le Département, le District et la Région) ont été créés. De plus, les pouvoirs des collectivités territoriales ont été étendus par un transfert plus accentué de compétences de l'Etat à ces entités décentralisées et les capacités de collectivités territoriales ont été renforcées par l'adoption et la mise en œuvre du statut des personnels des collectivités territoriales⁴. Toutefois, ces collectivités sont restées fortement dépendants des aides de l'Etat aussi bien pour le fonctionnement que pour l'investissement (Ballo, 2009). Face à cette situation et pour une gestion plus efficace des collectivités territoriales, une nouvelle loi portant organisation des collectivités territoriales a été adoptée en décembre 2012⁵. Il importe alors de savoir si la décentralisation en Côte d'Ivoire incite à la mobilisation des ressources locales propres.

¹ Il s'agit des lois n°80-1180, 80-1181 et 80-1182 du 17 octobre 1980.

² Voir la loi n°85-582 du 29 juillet 1985 portant transfert de compétences de l'Etat aux communes et ses décrets.

³ décret 95-941 du 13 décembre 1995

⁴ Voir l'article de Tahet Noel. Décentralisation et transfert de compétences de l'Etat aux collectivités territoriales en Côte d'Ivoire, *Document de travail*, Ministère de la décentralisation et du développement local.

⁵ Il s'agit de la loi n°2012-1128 du 13 décembre 2012

2. Objectifs

L'objectif général de cette étude est de vérifier si la décentralisation financière a incité ou non les collectivités à mobiliser davantage de ressources locales propres. Spécifiquement, il s'agit de mettre en relation les transferts accordés par l'Etat aux collectivités territoriales et les recettes propres mobilisées par celles-ci.

3. Résultats attendus

Cette étude permettra de mettre en exergue le caractère incitatif ou non de la décentralisation en Côte d'Ivoire et de faire des recommandations afin de rendre la décentralisation financière plus incitatif au plan fiscal.

Etude 9: *La productivité des entreprises en Côte d'Ivoire et ses facteurs explicatifs*

1. Introduction

La Côte d'Ivoire a connu depuis son indépendance une histoire économique et sociopolitique alternée de croissances et de récessions d'une part et de stabilités et de crises d'autre part. Pour sortir de la grave crise économique des années 80, elle s'était engagée dans un processus de réformes de son économie dont les effets ont été contrariés par les crises militaires et sociopolitiques de 1999 à 2011. Ces crises successives ont eu pour conséquence une forte perturbation des activités économiques freinant le développement du secteur privé. Ainsi, la contribution de ce secteur à la formation du Produit Intérieur Brut (PIB) qui était de 81,8% en 1999 est tombée à 78,4% en 2006 (OCDE, 2006). De même, la Valeur Ajoutée Manufacturière (VAM) par habitant en Côte d'Ivoire est passée de 112 Dollars US en 1990 à 99 Dollars US en 1999, classant ce pays parmi les pays en retard industriel (CNUCED/ONUDI, 2011). Par ailleurs, dans le classement annuel effectué par le groupe « *African Business Research Limited 2010/2011* » des 200 plus importantes entreprises listées dans les 18 bourses africaines, figure une seule entreprise ivoirienne classée à la 196^{ème} place et parmi les 100 première entreprises de la quatorzième édition du classement des entreprises africaines de 2013, figure une entreprise ivoirienne classée à la 81^{ème} place.

Le secteur privé est pourtant considéré dans le Plan National de Développement 2012-2015 (PND) comme le moteur du développement et de la lutte contre le chômage en Côte d'Ivoire. Il s'avère donc nécessaire d'analyser la productivité des entreprises Ivoiriennes afin de mettre en exergue les facteurs susceptibles d'accroître significativement la performance du secteur privé.

2. Objectifs

L'objectif général de cette étude est d'analyser la productivité des entreprises ivoiriennes. Spécifiquement, il s'agit de déterminer la productivité globale des facteurs dans chaque secteur d'activité, de mettre en exergue les différences de productivité entre les entreprises et d'en rechercher les facteurs explicatifs.

3. Résultats attendus

Cette étude permettra de connaître l'état de la productivité des entreprises ivoiriennes ainsi que ses facteurs explicatifs. Elle débouchera sur des recommandations susceptibles de contribuer à l'amélioration de cette productivité et à permettre ainsi au secteur privé de jouer son rôle de moteur du développement en Côte d'Ivoire.

Etude 10 : *Analyse de l'incidence des Normes Sociales sur la Performance des Entreprises en Côte d'Ivoire*

Cette étude initialement prévue dans le programme d'activités 2013 n'a pu se réaliser compte tenu du démarrage tardif de l'enquête auprès des entreprises (Projet CAPEC-CRDI) dont la base de données devrait

servir à la conduite de l'étude. Elle a donc été remplacée par une autre dans le programme 2013 et est reconduite dans le programme 2014.

1. Introduction

Dans un contexte de complexité accrue des besoins de la clientèle et de l'économie fondée sur le savoir et le capital intellectuel, les entreprises devront innover, s'adapter sinon disparaître face à l'environnement de plus en plus concurrentiel.

De plus, la responsabilité sociale et environnementale des entreprises ou responsabilité sociétale apparaît de nos jours comme étant l'une des composantes d'un nouveau mode de développement qu'est le développement durable (Ernul et Ashta, 2007). Ainsi, l'engagement des entreprises dans le développement durable consiste alors à conjuguer performance et responsabilité. L'un des défis essentiels pour atteindre un développement durable en Côte d'Ivoire est de créer un tissu économique de base susceptible de constituer un moteur du développement endogène (Makunza, 2004). Le constat aujourd'hui est que les entreprises en Côte d'Ivoire ont une faible productivité, une faible capacité d'innovation et évoluent dans un environnement pas toujours favorable à leur création et à leur croissance. Ainsi, au niveau industriel, la Valeur Ajoutée Manufacturière (ONUDI, 2011) est passée en 2010 à 99 Dollars US contre 112 en 1990 avec un taux d'industrialisation de -0,6% sur la période.

L'entreprise ne se réduit ni à un système technique, ni à un simple lieu de production mais elle est aussi un corps social. Et en tant que tel, elle est en interaction avec l'environnement social et culturel dans lequel elle évolue. Aussi, les causes de la performance des entreprises devront-elle être recherchées également au niveau de son interaction avec les normes sociales. Cette étude s'intéresse ainsi à l'incidence des normes sociales en Côte d'Ivoire (système d'idées, croyances, valeurs sociales, capital social du manager) sur les performances des entreprises.

2. Objectif

L'objectif de cette étude est d'analyser l'effet des normes sociales sur la performance des entreprises en Côte d'Ivoire afin de mettre à la disposition des décideurs des résultats empiriques devant servir à améliorer la performance des entreprises dans l'optique de garantir une croissance durable et profitable aux pauvres par la distribution de l'emploi et du revenu.

3. Résultats attendus

A partir des données de la Banque Mondiale sur les Entreprises en Côte d'Ivoire (*Regional Program on Enterprise Development ou RPED*), des données qui seront collectées dans le cadre du Projet sur les Performances des Entreprises avec le CRDI et de l'approche économétrique, les normes sociales qui affectent positivement et/ou négativement la performance des entreprises en Côte d'Ivoire seront identifiées. Il s'agit de contribuer à la mise en œuvre de politiques de sécurité sociale garantissant l'accès aux services sociaux pour tous afin de réduire l'effet des pesanteurs, des sollicitations liées aux dépenses de solidarité induites par les normes sociales.

Etude 11: Secteur privé et victimisation de la cybercriminalité en Côte d'Ivoire

1. Introduction

Le développement de l'économie numérique constitue une réelle opportunité de promotion de la croissance économique dans les pays en développement. En effet, l'expansion du commerce électronique, l'attraction des investissements directs étrangers, la progression des industries de traitement de l'information ainsi que des petites et moyennes entreprises sont des atouts de promotion d'une croissance économique et une source

incontournable de réduction de la pauvreté. La réussite de telles initiatives nécessite des réseaux informatiques sûres et sécurisés aussi bien pour les citoyens que pour les entreprises.

Une conséquence du développement des réseaux informatiques est la diffusion du service Internet. Le nombre d'internautes dans le monde est en pleine expansion. Même si le taux de pénétration Internet demeure le plus élevé dans les pays de l'OCDE (Amérique 60%, Europe 74% contre 16% en Afrique), la vitesse d'adoption des technologies d'information et de communication demeure la plus élevée en Afrique. En Côte d'Ivoire, le taux de pénétration Internet est passé de 0,23% en 2000 à 1,04% en 2005, puis à 3,08% en 2012 (UIT, 2013).

Toutefois, cette explosion du nombre d'internautes au lieu de constituer une opportunité pour le développement de l'économie numérique, conduit à la prolifération des activités illégales ou criminelles dans le cyberspace. La cybercriminalité, c'est à dire l'ensemble des infractions pénales susceptibles de se commettre sur ou au moyen d'un système informatique ou de communication généralement connecté à un réseau, connaît une incidence de plus en plus importante en Afrique de l'Ouest, en Côte d'Ivoire particulièrement. Selon la plate forme de lutte contre la cybercriminalité (PLCC) en Côte d'Ivoire, Microsoft a enregistré une perte de 14 milliards FCFA dans 19 pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre dont 8 milliards de FCFA en Côte d'Ivoire, à cause du piratage de la suite Office et du système d'exploitation Windows.

L'une des contraintes à la lutte contre la cybercriminalité est sa spécificité par rapport aux crimes conventionnels. En effet, la cybercriminalité se distingue par la technologie et la haute qualification de la main d'œuvre cybercriminelle, l'espace opérationnel (virtuel) sans frontière et le support technologique plus récent (sa nouveauté). Ces caractéristiques particulières rendent la cybercriminalité sous-déclarée limitant ainsi l'identification de mesures appropriées de lutte, notamment auprès des entreprises.

Le gouvernement de Côte d'Ivoire, dans la perspective de l'émergence socio-économique de l'économie ivoirienne a entrepris un ensemble de réformes nécessaires à l'amélioration de l'environnement des affaires. Ces réformes ont conduit à l'amélioration du rang de la Côte d'Ivoire au classement *Doing Business* de la Banque Mondiale passant de la 177^{ème} en 2012 à la 167^{ème} place mondial en 2013. Cependant, ces mesures risquent d'être étiolées si des actions d'envergure ne sont également menées pour protéger le secteur privé de la cybercriminalité, rendant ainsi la régulation par l'Etat sous-optimale.

En fait en 2012, la PLCC n'a enregistré que 270 cas d'arnaques aux sentiments, 128 plaintes liées aux hameçonnages et 61 liées aux arnaques à l'héritage traduisant le sous déclaration des cybercriminalités surtout par les entreprises du secteur privé.

Selon la théorie économique de la cybercriminalité, le cybercriminel tend à commettre un délit dans le cyberspace lorsque les avantages (pécuniaires et psychologiques) dépassent les coûts (probabilité de détection et niveau de châtement). Du côté de la victime, en fonction des niveaux de sécurité actuelle et de la menace perçue, la victime investit (extorsion, recours à des technologies de protection) dans sa protection [Becker, (1968), Erlich 1996, Kshtri 2006)]. Plus la probabilité de payer des extorsions s'accroît, moins elle déclare ses crimes en raison de la peur de contre-publicité, les coûts de la cybercriminalité étant perçus moins important qu'une action en justice. Romanosky (2006) justifie ce comportement par les externalités de réseaux. En effet, la sécurité d'une firme repose non seulement sur sa propre sécurité, mais aussi sur les entreprises avec lesquelles elle communique directement ou indirectement traduisant la propension à minimiser l'incidence de la cybercriminalité sur la firme.

De ce fait, une meilleure compréhension de la cybercriminalité et de son incidence sur les entreprises du secteur privé nécessite l'étude de la vulnérabilité aux activités illégales perpétrées aux moyens ou sur les technologies de l'information et de la communication. Une telle démarche permettra de répondre aux préoccupations suivantes :

- Quelles sont les entreprises qui sont les plus vulnérables à la cybercriminalité ? quel secteur d'activité est le plus visé ?

- Quels sont les délits les plus fréquents ?
- Quels sont les coûts des pertes subies par le secteur privé et quel est leur incidence sur la probabilité de déclaration aux autorités de régulation du cyberspace ?

2. Objectifs

L'objectif principal de ce travail est d'analyser les déterminants de la victimisation des entreprises du secteur privé ivoirien à la cybercriminalité. De façon spécifique, il s'agit de :

- Montrer les types d'entreprises et les secteurs les plus affectés par la cybercriminalité ;
- Indiquer les cybercrimes qui sont les plus récurrents ;
- Comprendre l'impact des coûts sur la propension à déclarer la cybercriminalité
- Appréhender l'effet de l'innovation dans les TIC sur la probabilité de victimisation

Cette étude reposera sur les données de l'enquête conduite par la CAPEC dans le cadre du projet CRDI portant sur le secteur privé en Afrique Francophone. Nous nous appuierons sur l'analyse statistique et économétrique pour mener à bien notre investigation.

3. Résultats attendus

La lutte contre la cybercriminalité est au centre des préoccupations du gouvernement eu égard au projet de loi relatif à la lutte contre la cybercriminalité et la protection des données à caractère personnel, pris en conseil des ministres le 16 mai 2013. Si le vide juridique sur la question est en voie d'être tranché, la lutte contre la cybercriminalité nécessite une coopération de l'ensemble des acteurs. Ce travail contribuera à identifier les contraintes et les mesures spécifiques à entreprendre pour rendre le cyberspace sûr pour l'initiative privée.

2.2- PUBLICATIONS

Au titre des publications, les études et recherches réalisées par la CAPEC, au cours de l'année 2013 et les 11 études de 2014, seront publiées dans l'un des trois supports de publication de la Cellule que sont :

- le Document de travail, dénommé « Politique Economique et Développement » (PED) ;
- le Bulletin de Politique Economique et Développement (BUPED) ; et
- la Lettre de Politique Economique (LPE).

Les trois supports de publication seront distribués aux institutions universitaires aussi bien qu'à des institutions non universitaires. Au nombre de ces dernières on peut citer les institutions du secteur public comme l'Assemblée Nationale, le Conseil économique et sociale et les ministères techniques, ainsi que d'autres institutions telles que les chambres consulaires, les partenaires au développement bilatéraux et multilatéraux, et les représentations diplomatiques.

Outre les études de l'année 2013, celles de 2014 seront éditées au troisième trimestre de l'année. Ainsi, il est prévu de publier en dehors des études de 2013, 11 PED, 11 BUPED et 22 Lettres de Politique Economique au titre de l'année 2014.

La CAPEC continuera à mettre en ligne sur son site web les résultats de ses études et recherches.

2.3- FORMATION

Au cours de l'année 2014, la CAPEC réalisera des sessions de formation au profit des cadres du secteur public, du secteur privé et de la société civile dans le cadre du Programme Pays de Renforcement des Capacités. Les thèmes et dates des formations seront définis par le PPRC-CI.

Tel qu'inscrit dans le document projet du PPRC-CI, les chercheurs et le personnel d'appui de la CAPEC pourront bénéficier de sessions de formation visant le renforcement de leurs capacités sur des thématiques qui seront définies de concert avec la coordination du Programme.

2.4- SEMINAIRES DE DISSEMINATION, FORUM, INTERFACE ET GOUVERNANCE

En vue de faire connaître les résultats des travaux de recherches de la CAPEC aux décideurs et au grand public des divers secteurs (administration, secteur privé, collectivités locales, ONG, Société Civile, etc.), un séminaire de dissémination sera organisé par la Cellule en 2014. Un ou deux autres séminaires pourront être organisés de concert avec la coordination du PPRC-CI dans le cadre des activités dudit Programme.

Un forum pourra également être organisé sur demande du PPRC-CI dans le cadre des activités du Programme.

Dans le cadre de la poursuite des activités marquant le 20^e anniversaire de la CAPEC, il est envisagé l'organisation d'un table-ronde, d'un forum sur le thème: "Formation Universitaire et Employabilité des Jeunes en Côte d'Ivoire" et d'une cérémonie de clôture visant un hommage à l'ACBF et aux pionniers de la CAPEC.

La mise en œuvre des activités inscrites dans le projet CAPEC-CRDI sur la performance des entreprises, entraînera la finalisation de l'enquête auprès des entreprises et l'organisation d'un séminaire de dissémination des résultats du projet à Abidjan, en plus de la participation des chercheurs principaux du projet à un séminaire à Yaoundé en avril 2014.

Pour veiller à l'orientation stratégique et mener à bien sa mission de supervision, le Comité de Pilotage de la CAPEC organisera deux réunions statutaires en 2014 dans les mois de mai et décembre. Toutefois, une réunion extraordinaire pourra se tenir en cas de nécessité.

2.5- ETUDES ET RECHERCHES A TITRE ONEREUX

En vue de faire face à ses besoins de financement et de répondre aux attentes des institutions nationales et internationales, la CAPEC prendra les mesures nécessaires pour répondre aux appels d'offres de l'Administration publiques, des Partenaires Techniques et Financiers et du secteur privé.

2.6- APPUIS TECHNIQUES ET CONVENTIONS

La CAPEC veillera à activer la Convention avec le Ministère auprès du Premier Ministre chargé de l'Economie et des Finances et cherchera à signer une Convention avec le Ministère auprès du Premier Ministre chargé du Budget ainsi qu'avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire, en vue d'apporter son assistance technique à ces différentes institutions.

2.7- AUTRES ACTIVITES

En plus des activités classiques, d'autres activités seront réalisées dans le courant de l'année 2014. Il s'agit, entre autres, de :

- Collecte de données et renseignement des indicateurs de performance
- audits de la gestion du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013 ;
- Mise en œuvre du Plan de Suivi et Evaluation de la CAPEC ;
- Activités sur les ressources propres dans le cadre d'études ou de formations commanditées par des partenaires nationaux ou internationaux.

2.8- RESULTATS ATTENDUS

Le programme d'activités 2014 devrait permettre de réaliser une partie des résultats attendus de la phase III du projet et qui sont inscrits dans le document projet. Les résultats attendus de l'exécution de ce programme d'activités sont récapitulés dans le tableau ci-après.

Résultats attendus du programme d'activités 2014

Activités		Résultats attendus
1	Etudes et recherches	- onze (11) Politique Economique et Développement (PED) ; - onze (11) Bulletin de Politique Economique et Développement (BUPED) ; - vingt-deux (22) Lettres de Politique Economique (LPE) ;
2	Publication	- Publication de tous les PED, BUPED et LPE de 2013 et 2014
3	Formation des Cadres du secteur public, du Secteur privé, de la société civile et Formation du Personnel et des Chercheurs de la CAPEC	- En conformité avec le Plan de travail 2014 du PPRC-CI
4	Séminaire de dissémination, Forum, Interface, Gouvernance	- Organisation d'un (1) Séminaire de dissémination des résultats des études et recherches - Organisation de fora sur des problématiques économiques d'actualité de concert avec le PPRC-CI - Organisation d'une table ronde, d'un Forum et d'une cérémonie de clôture dans le cadre des festivités du 20^e anniversaire de la CAPEC - Organisation de deux (2) réunions ordinaires et une réunion extraordinaire du Comité de Pilotage.
5	Etudes et recherches à titres onéreux, Mobilisation des ressources	- Participation aux appels d'offres pour des études et recherches à titre onéreux ; - Présentation des requêtes
6	Appuis techniques	- Activation de la Convention avec le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé de l'Economie et des Finances - Convention avec le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget - Convention la Chambre de Commerce et d'Industrie de CI
7	Autres activités	- Faire auditer la gestion de la période de janvier à décembre 2013

III- INDICATEURS DE PERFORMANCE ET RISQUES

3.1- INDICATEURS DE PERFORMANCE

Dans la lignée des années précédentes, l'évaluation des performances de l'année 2014, se fera dans le cadre du Plan de Suivi et Evaluation établi avec l'aide de l'Expert en Suivi et Evaluation. La mise en œuvre de ce plan sera coordonnée par le Directeur p.i. de la CAPEC et le Chercheur chargé du Suivi et Evaluation avec la participation d'un titulaire d'un DESS en Suivi et Evaluation comme consultants.

L'évaluation des chercheurs et du personnel d'appui, se fera grâce à la fiche élaborée à cet effet.

3.2- RISQUES

Les activités de l'année 2014 devront être financées dans la majeure partie par les fonds de la Contrepartie Nationale et les fonds propres mobilisés à travers des activités à titre onéreux. Le risque majeur sur l'atteinte des résultats attendus demeure l'insuffisance des ressources pouvant découler du non décaissement des montants ordonnancés par l'Etat. Une telle situation obligera la CAPEC à apporter des modifications au programme d'activités initial mais avec l'accord préalable du Comité de Pilotage et celui de l'ACBF. Les démarches de la Direction de la CAPEC et les efforts des membres du Comité de Pilotage seront renforcés en 2014 afin de minimiser ce facteur de risque.

CONCLUSION

Le programme d'activités 2014, contrairement aux années précédentes présente la particularité d'être défini dans un contexte de Programme Pays de Renforcement des Capacités en CI, dans lequel devra désormais évoluer la CAPEC. Il est prévu ainsi à travers ce programme de conduire onze (11) travaux d'études et recherches dans le cadre du programme interne de recherche de la CAPEC. Ces études et recherches feront l'objet de publications dans les différents supports habituels de la Cellule, qui seront diffusés auprès des bénéficiaires traditionnels de la CAPEC. La cellule organisera également un séminaire de dissémination des résultats de ses recherches, une table-ronde et un forum au cours de l'année 2014 et une cérémonie de clôture des activités entrant dans le cadre du 20^e anniversaire de la CAPEC.

Ce programme prend en compte les investigations et réponses à des appels d'offre nationaux et internationaux et la définition et mise en œuvre de stratégies en vue de l'activation ou de la signature de différentes conventions d'appuis techniques.

Les annexes au programme d'activités comprennent le budget temps des chercheurs, le chronogramme de réalisation des activités.

ANNEXES

ANNEXE 1 : BUDGET TEMPS DES CHERCHEURS

Les budgets temps des chercheurs dans la mise en œuvre du programme d'activités 2014 de la CAPEC et représentent leur programme de travail individuel. L'unité de mesure est la semaine. Les activités inscrites dans les budgets-temps s'échelonnent sur une année subdivisée en quatre (3) trimestres.

ACTIVITES	Janv-Mars	Avril-Juin	Juillet-Sept	Oct-Decembre	TOTAL	
					Semaines	En %
Recherches	2,50	2,50	1,00	1,00	7,00	16,67
➤ Thématiques	2,00	2,00	0,50	0,50	5,00	12,50
➤ Suivi et évaluation	0,50	0,50	0,50	0,50	2,00	4,17
Publications	1,00	1,00	0,75	0,75	3,50	9,72
➤ PED	0,50	0,50	0,25	0,25	1,50	4,17
➤ BUPED	0,25	0,25	0,25	0,25	1,00	2,78
➤ LPE	0,25	0,25	0,25	0,25	1,00	2,78
Formation	1,00	1,00	0,50	0,50	3,00	8,33
➤ Internes CAPEC	1,00	1,00	0,50	0,50	3,00	8,33
➤ Cadres administration	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Séminaires et Conférences	0,25	0,25	0,25	0,25	1,00	2,78
➤ Internes CAPEC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
➤ Externes publiques	0,25	0,25	0,25	0,25	1,00	2,78
Administration CAPEC	2,00	2,00	3,00	2,00	9,00	25,00
➤ Réunion CAPEC	0,50	0,50	0,50	0,50	2,00	5,55
➤ Permanence	1,50	1,50	2,50	1,50	7,00	19,44
Sous Total Activités CAPEC	6,75	6,75	5,50	3,50	22,50	62,50
<i>En % du Total Global</i>	<i>62,79</i>	<i>62,79</i>	<i>64,70</i>	<i>58,33</i>	<i>62,50</i>	
Enseignements	4,00	3,00	3,00	1,50	11,50	31,94
Congés	0,00	1,00	0,00	1,00	2,00	5,55
Sous Total hors CAPEC	4,00	4,00	3,00	2,50	13,50	37,50
<i>En % du Total Global</i>	<i>37,21</i>	<i>37,21</i>	<i>35,30</i>	<i>41,67</i>	<i>37,50</i>	
TOTAL GLOBAL	10,75	10,75	8,50	6,00	36,00	100,00

CHRONOGRAMME DES ACTIVITES DE L'ANNEE 2014 (suite)

[illegible]